# MURMURE #1

Bulletin - Anarchist Black Cross
Nancy - 01/03/2014

## LITTERATURE///

### Brochure "Rien à déclarer"

Petite brochure anonyme pour bien préparer les actions et se protegere contre la répression policiere.

### Guide à l'usage des proches de personnes incarcérées

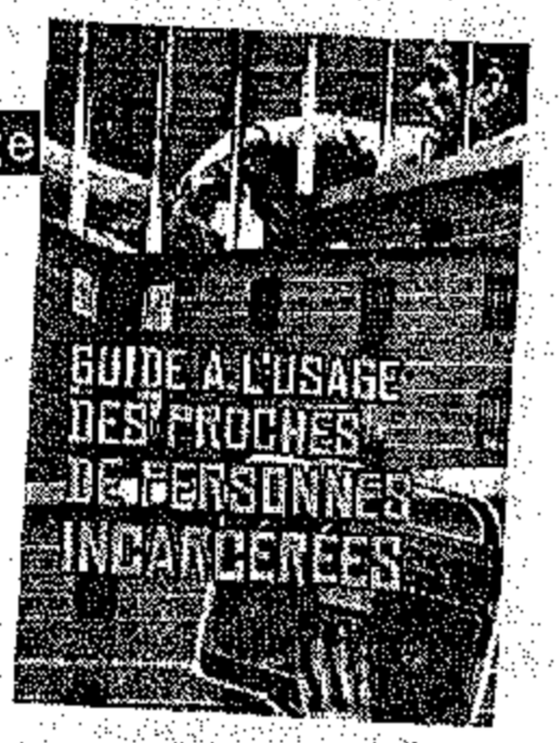


La version livre du "Guide à l'usage des proches de personnes incarcérées" est sorti et est disponible à prix libre au CCAN, 69 mon desert, Nancy.

=> permisdevisite.noblogs.org

### Damien Camelio du GADI condamné à 2 ans fermes à Tarbes pour les attaques de Tarbes et de Pau

« Je revendique ces attaques en soutien aux compagnons anarchistes emprisonnés et contre les conséquences des politiques libérales appliquées en Europe. L'ascenseur social ne fonctionne pas. Le capitalisme, ce système féodal dans lequel la vie entière d'un individu est déterminée à la naissance, il est là le vrai terrorisme, quand des familles sont jetées à la rue, quand des parents ne peuvent plus nourrir leurs enfants, quand la dignité humaine est piétinée. Regardez votre terrorisme dans les yeux avant de juger le mien.[...]

J'attaque des symboles et vous répondez de façon violente en ordonnant mon incarcération. Je ne suis pas innocent, au propre comme au figuré. Ni coupable tant que vous ne reconnaîtrez pas la culpabilité des vrais oppresseurs terroristes. je ne suis pas non plus une victime. Je suis juste un militant anarchiste entré en résistance. »

**=> http://aaa12.noblogs.org**

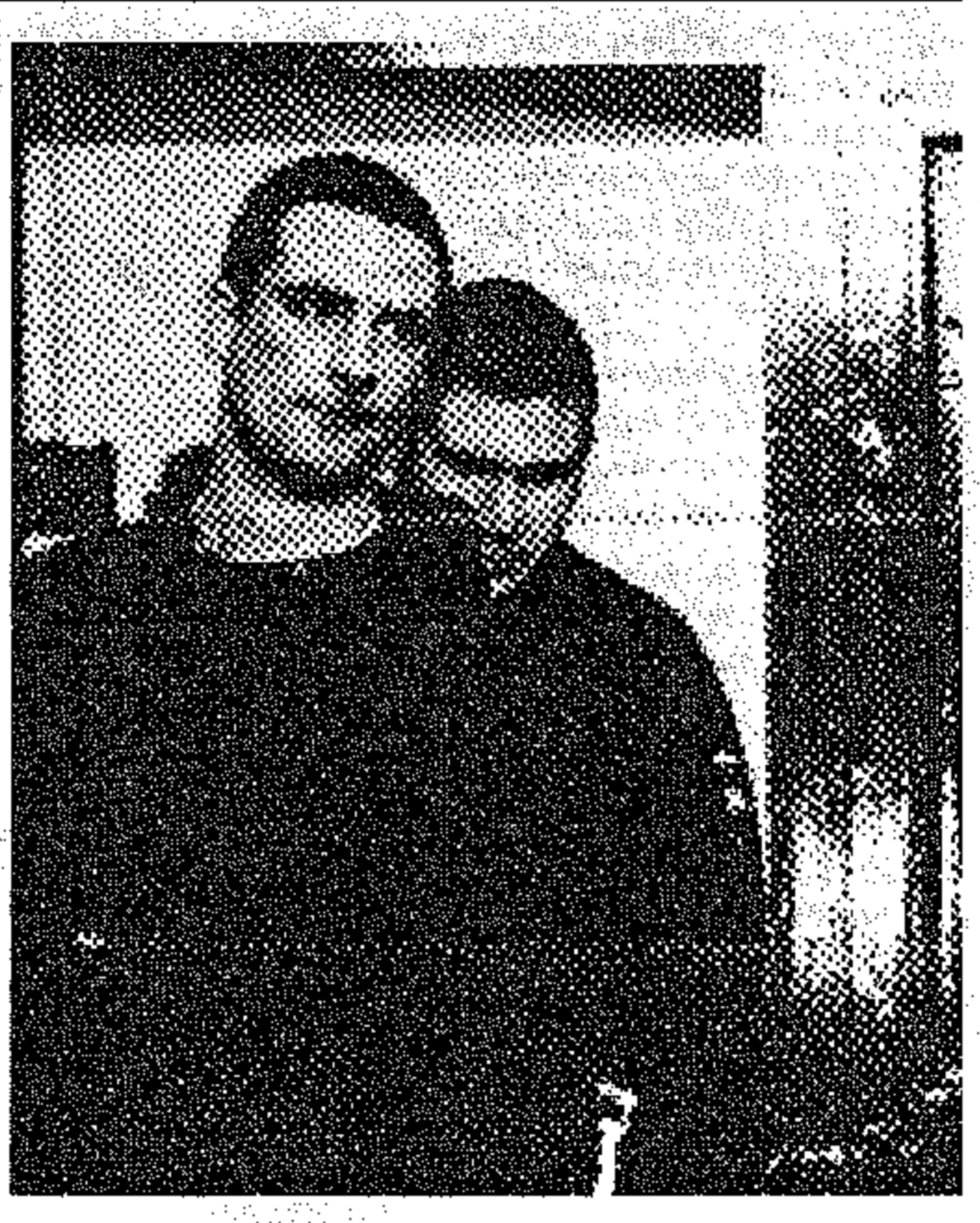

# SOLIDARITÉ INTERNATIONALE////
# PRISONNIERS ANTIFA///

## >>> BULGARIE

## Libérez Jock

Jock Palfreeman, comme beaucoup de jeunes australiens, a quitté la maison au début de 2006 pour voyager à l'étranger. Jeune homme avec un esprit curieux, il a visité un certain nombre de pays, toujours à la recherche d'une expérience plus large que celle d'un touriste moyen. Jock s'est rendu en Bulgarie en Europe de l'Est, où il s'est fait beaucoup d'amis. Il a passé quelques mois à travailler avec ses amis et leurs familles dans une petite ville de campagne à une heure de route de la capitale, Sofia. Au début de 2007, Jock a quitté la Bulgarie et a voyagé au Royaume-Uni. Pour le fêtes de la fin d'année 2007/2008, Jock est retourné en Bulgarie pour rendre visite à des amis et une série d'événements s'est déroulé avec des conséquences tragiques.

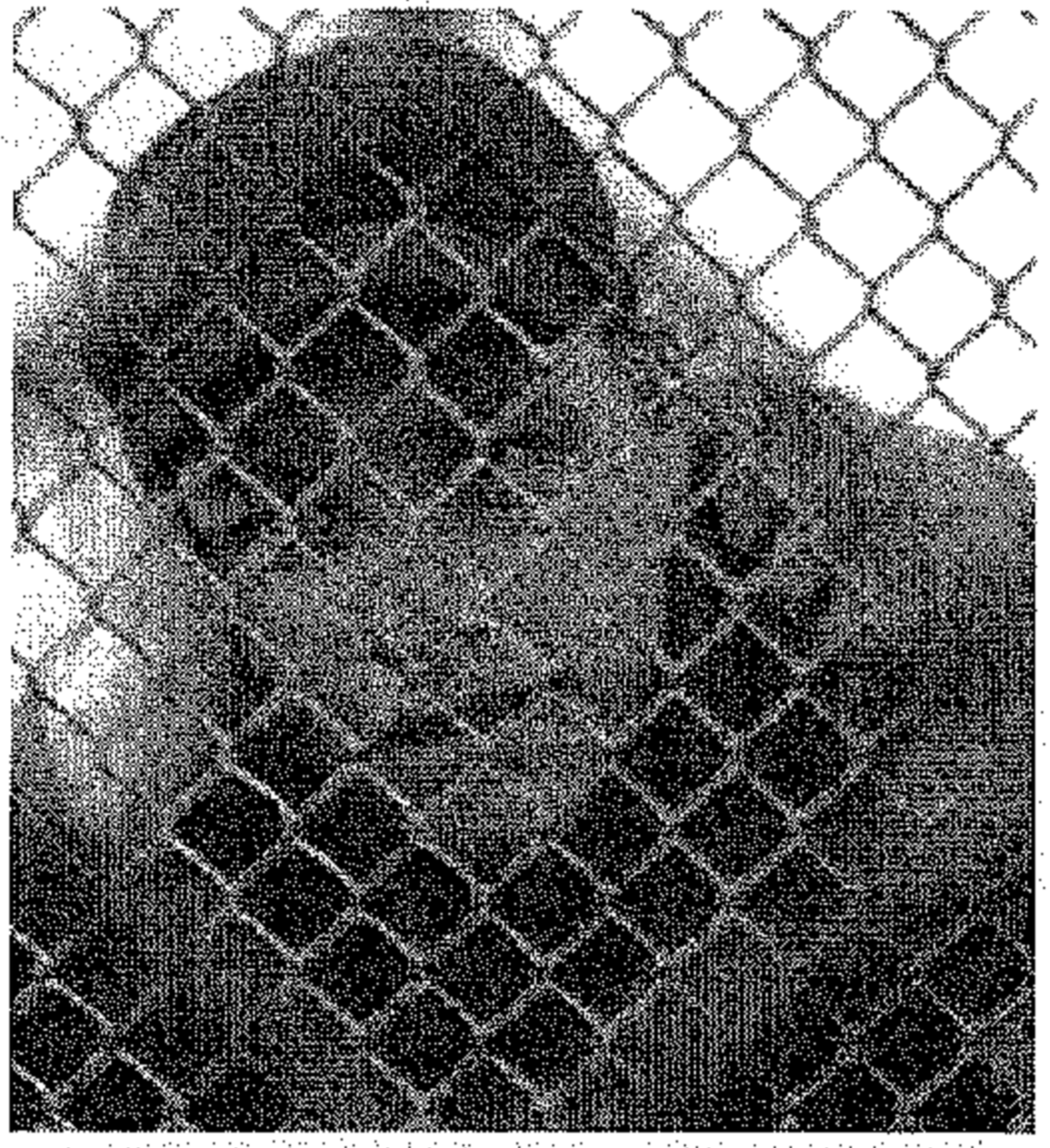

## Qu'est-il arrivé à Jock lors de son voyage malheureux en Bulgarie?

**Contexte**

À l'aube du 28 Décembre 2007, Jock agé de 21 ans et un couple d'amis étaient à Sofia et profitaient de la sortie, quand Jock a rémarqué une attaque sur un jeune Rom par un grand groupe, qu'il a identifié comme des hooligans. Jock s'est precipité pour aider la victime et, à son tour, a été encerclé et attaqué par le groupe. Dans la mêlée suivante, deux individus du groupe ont été blessés, l'un d'entre-eux mortellement.

Les policiers sont arrivés sur les lieux et ont emmené Jock au poste de police où il a été interrogé puis placé en détention. Les policiers n'ont pas cherché les membres du groupe et n'ont pas pas analysé l'ensemble de la scène du crime.

Depuis la fin décembre 2007, Jock est détenu dans la prison de Sofia; lui et sa famille travaillent désespérément pour qu'un procès équitable soit fait par le système judicialre bulgare..

**Le procès**

Le procès de Jock a commencé le 21 mai 2008 et s'est déroulé jusqu'au 2 Décembre 2009, en plus de 19 sessions. Plusieurs sessions de la cour ont été raccourcies ou interrompues lorsque les témoins (y compris les témoins experts) n'ont pas comparus à plusieurs reprises ou lorsque l'un des membres du jury était en vacances. Malgré les retards et les lacunes de l'enquête, des preuves en faveur de la version de Jock des événements ont été recueillies.

L'appel a conclu, le 19 Janvier 2011, après 5 séances et une décision écrite (en bulgare) été publié en Février 2011. Malgré la reconnaissance du fait qu'il a eu une confrontation entre le groupe et le Rom avant l'arrivé de Jock, la cour d'appel a confirmé la décision initiale du tribunal municipal de Sofia qui a jugé Jock coupable d'assassinat avec hooliganisme et l'a condamné à 20 ans. En soutenant la décision initiale et le verdict, la Cour d'appel a également ignoré les preuves clés, a omis de fournir les raisons du rejet des principaux arguments de la défense et a refusé les demandes de la défense pour un examen judiciaire des éléments preuves de la vidéosurveillance.

Le dernier recours de l'affaire de Jock était à la Cour de cassation et l'affaire a été entendue le 16 mai 2011. Le verdict a été publié par la Cour en bulgare le 27 Juillet 2011. La Cour de cassation a maintenu la décision précédente des tribunaux d'appel.

Pour lire plus en détail sur l'affaire et le procès de Jock, (en anglais)

=> **http://www.freejock.com**

## >>> SUÈDE

### Libérez Joel : Appel à la solidarité internationale

Les antifascistes de Stockholm appellent l'ensemble du mouvement international à témoigner de sa solidarité avec un camarade emprisonné. Il est en prison pour avoir défendu une manifestation antifasciste familiale et bon enfant à Karrtorp, un quartier de Stockholm, victime d'une attaque de nazis le 15 décembre dernier. Attaque au cours de laquelle plusieurs antifascistes furent blessés et l'un d'entre eux fut arrêté par la police quelques jours plus tard.

Le 22 décembre 20000 personnes ont manifesté pour dire clairement que " les nazis ne sont pas les bienvenus dans notre société "

Les antifascistes suédois appellent tous les antifascistes à des actions de solidarité

Source: http://lahorde.samizdat.net

## >>> ALLEMAGNE

### Thomas Meyer-Falk

Né en 1971, je suis emprisonné depuis 1996. Au début, j'étais en isolement à Stammheim, puis je suis resté à Straubing pendant un court temps avec des conditions légèrement meilleures. depuis septembre 1998, je suis en isolement à Bruchsal. Je suis un soi-disant «redskin» / rash = red and anarchist skinhead (skinhead rouge et noir).

J'ai été condamné pour un braquage de banque, l'action avec laquelle il a été prévu d'organiser des fonds pour des projets politiques. dans deux autres affaires judiciaires supplémentaires j'ai été condamné pour l'injure, l'intimidation et la menace des juges et des procureurs. l'expression «l'exemple parfait d'un juge de type fasciste» valait elle-même la peine 7 mois d'emprisonnement (§ 185 StGB - insulte; peine: une amende ou une peine pouvant aller jusqu'à un an d'emprisonnement).

À cause de tout ça j'ai à passer 15 années, 9 mois et trois semaines en prison. à cause de mon dangerosité présumée (pendant le procès j'avais offensivement plaidé ma cause au lieu de céder et "regretter") je dois être maintenu en état d'arrestation ("Sicherungsverwahrung"/ "rétention de sûreté") par la suite.

=> http://freedomforthomas.wordpress.com

thomas meyer-falk
c/o jva – SV-Abtlg.
hermann-herder-str. 8
d 79104 freiburg
deutschland
e-mail : T.Meyer-Falk@gmx.de

*Sicherungsverwahrung / rétention de sûreté – cette loi avait été instituée en 1933 et signée par Adolf Hitler.*

## >>> FRANCE - NANCY

### Dans le bassin Néodomien comme ailleurs, Organisons la résistance antifasciste

Dans la nuit du jeudi 6 Février, trois camionnettes appartenant à des Roms ont été incendiées dans la commune de Chavigny. Cette attaque ciblée témoigne du climat anti-Roms qui s'est installé dans le bassin néodomien ces derniers temps. Il y eu en effet des tensions entre des familles Roms et la population de Chavigny mais des pourparlers avec la Mairie avaient réussit à apaiser la situation depuis quelques mois. Les agresseurs ont pourtant décidé de s'attaquer lâchement à ces travailleurs parmi les plus vulnérables en commettant des violences inexcusables. Il est en effet plus facile de s'en prendre de nuit à une minorité plutôt que de chercher à la connaître.

Cet acte s'inscrit évidemment dans une logique raciste et fait écho à la politique anti-Roms du gouvernement, dont Manuel Valls ne cache pas les penchants xénophobes à travers sa politique d'expulsion. Une telle attaque n'est donc pas un événement isolé mais bien la mise en pratique de discours discriminatoire véhiculé de la « Manif pour tous » à Dieudonné, en passant par Nadine Morano et le Front National. L'homophobie, le sexisme et le racisme sont bien présents et ne se limitent plus à des discours haineux, ils se traduisent désormais en actes contre des personnes.

Face à ce délitement des valeurs anti-racistes et contre toutes les discriminations des minorités il est plus que nécessaire de s'organiser.

Le Bloc Antifasciste (BAF) est une structure indépendante du gouvernement et des partis. Il entend remettre au goût du jour les valeurs de solidarité et d'entraide entre travailleur/ses, chômeur/ses, lycéen/nes et étudiant/es, français/es et étranger/es, avec ou sans papiers, quels que soient leur genre, leur orientation sexuelle, leurs convictions religieuses ou athées. Ces valeurs nous font cruellement défaut, à Chavigny comme ailleurs.

C'est en condamnant concrètement ces actes que vous avez le pouvoir de les faire cesser.
C'est pourquoi nous vous appelons à témoigner de votre indignation au sein de la population et à nous contacter pour organiser ensemble la riposte face à l'extrême droite grandissante.
Le BAF propose des outils de réflexion et d'expression militante qu'il serait bon de voir fleurir dans le bassin néodomien.

Le racisme est la pensée des lâches.
Dès aujourd'hui opposons notre résistance antifasciste.

Contact : contact-baf@nancy-luttes.net

# > ZAD - PROCES

**Si jamais tu es l'une des personnes qui est passée en garde-à-vue puis t'es convoquée pour être jugée, n'hésite pas à contacter la "legal team" qui pourra te soutenir dans la préparation de ta défense (contacts d'avocats de confiance, soutien financier, conseils ou accompagnement avec les démarches juridiques,...).**
**Le numéro de la LEGAL TEAM ; 0675.30.95.45**

**Pour les dons financiers (toujours très besoin) : Des chèques (à l'ordre du comité de soutien aux inculpées), peuvent être envoyés à l'adresse suivante : Comité de soutien aux inculpé-e-s « Le Gué » 44220 Couëron**

**=> http://zad.nadir.org**

## Bilan des arrestations suite à la manif' du 22 février à Nantes

D'après la Préf', il y aurait eu 14 arrestations, dont deux sans suites judiciaires. Des 12 personnes ayant des suites pénales, 5 sont passées en comparution immédiate ce lundi après-midi, et les 7 autres sont convoquées au tribunal dans quelques mois. Les 5 personnes passées en comparution immédiate ont toutes été condamnées, la plupart à de la prison, mais personne n'a été incarcéré sous mandat de dépôt (c'est-à-dire, dès la sortie du tribunal). Ils auront donc un rendez-vous avec le ou la juge d'application des peines, avec qui ils pourront négocier des aménagements de peine (bracelet électronique, semi-liberté, et tout ce genre de mesures pourries qui permettent d'enfermer encore plus de gens sans saturer les taules). 4 d'entre eux étaient jugés pour "violence sur agent dépositaire de l'autorité publique" (en gros, pour avoir balancé des projectiles sur les flics), puis "participation à un attroupement armé" (en gros, participation à une manif' ou un rassemblement où ils considèrent que les projectiles sont des armes par destination).

* * * * * * * * * * * * * * * * *

DÉLIBÉRÉ DES COMPARUTIONS IMMÉDIATES

La personne arrêtée à 15h15 a été condamnée à 5 mois d'emprisonnement ferme + 1 mois de sursis avec mise à l'épreuve. Le deuxième, qui s'était fait contrôler dans la rue, a était condamné pour "port d'arme catégorie d" (en gros, un couteau-cutter !) à 100 h de TIG ("travaux d'intérêt général"). Les 3 autres, interpelés ensemble par des BAC-eux vers 20h, ont été condamnés respectivement à 5 mois avec sursis ; 5 mois ferme ; puis 12 mois ferme + 500 euros comme provision pour le BAC-eu qui dit avoir été blessé (un autre procès aura lieu le 13 juin à 14h pour déterminer le reste de la somme à verser aux flics).

Ils ont pris bien cher, vu qu'ils se sont fait arrêter proche à des lieux d'émeutes. Par contre, c'est réjouissant d'apprendre que personne n'était inculpé pour des dégradations ; sinon, vu le sensationnalisme médiathique, on imagine qu'ils ou elles auraient pris encore plus cher. D'ailleurs la proc' n'a pas arrêté de répéter comment c'était dommage que les "vrais coupables" des dégradations "intolérables" n'aient été interpelés ce jour là. Les enquêtes quant aux dégradations sont visiblement en cours, alors gare au risque de perquisitions dans les jours ou semaines qui viennent (à Nantes comme ailleurs).

* * * * * * * * * * * * * * * * * L'AMBIANCE AU TRIBUNAL...

Une bonne cinquantaine de personnes sont venues au tribunal soutenir ces personnes inculpées. La presse était aussi en nombre et à l'affut de n'importe quel détail croustillant, ils ont d'ailleurs été les premiers à s'installer dans la salle avec leurs gros appareils, jusqu'à ce qu'ils se fassent dégager en dehors de la salle avant le début de l'audition. Quant à l'accueil policier, bizarrement, les portes du tribunal n'étaient pas blindées de CRS comme il arrive souvent pour des procès médiatiques ou tout simplement anti-aéroport (peut être les CRS ont eu leur journée de repos...). Par contre, les policiers à l'intérieur du tribunal étaient bien nombreux et pas moins chiants que d'habitude et ont empêché des gens d'accéder à a salle, bien remplie certes, mais où il restait des places disponibles. Le meilleur gag a été la scène en dehors de la salle où l'avocate qui défendait les flics "blessés" brandissait (très dramatiquement) un pavé face aux caméras de la presse. Alors une personne, ayant perdu son œil suite à un tir de flash-ball il y a quelques années à Nantes, a demandé aux journalistes s'ils allaient également parler des personnes blessées, en montrant aux caméras une balle en caoutchouc récupérée dans la rue samedi après un tir de flash-ball. C'est alors que les flics se sont rués sur lui pour l'écarter du groupe en l'accusant de porter une arme...

* * * * * * * * * * * * * * * * *

BLESSÉ-E-S ET MUTILÉ-E-S PAR LA POLICE

Rappelons l'ampleur des blessures infligées par les flics samedi ; des milliers de personnes gazées ou ayant subi des traumatismes suite à des tirs de grenades assourdissantes, des centaines de personnes blessées, et certaines mutilées. Il est difficile de tirer un bilan global des blessures tant elles sont nombreuses et pas toutes prises en charge par une même équipe de secours. Comme petit échantillon du carnage, vous pouvez lire vers la fin d'un article un témoignage d'une des multiples équipes médic présentes à la manif https://nantes.indymedia.org/articles/29008 . Puis le témoignage d'une personne ayant perdu son œil https://nantes.indymedia.org/articles/28990 . Ou encore un article appelant à organiser une riposte juridique collective face à cette violence policière https://nantes.indymedia.org/articles/29019 .

# CALENDRIER ///

///// 14avril2014 - 20 h - ABC BELARUS INFOTOUR /////
-------- au CCAN, 69 rue Mon Desert, 54000 Nancy --------

**Cette année encore l'Anarchist Black Cross Belarus fait une tournée d'information en Europe. Nous avons plusieurs objectifs.**

**Nous voulons présenter la semaine de Solidarité avec les prionnierEs anarchistes qui aura lieu fin août 2014. C'est le projet de plusieurs groupes ABC européens qui veulent unir leur efforts pour soutenir nos camardes en prison.**

**Nous voulons aussi partager des informations à propos du mouvement anarchiste en Biélorussie. Nous espérons que les histoires des luttes d'autres endroits vous aideront dans vos propres luttes. Il est impossible de parler de mouvement anarchiste en Biélorussie sans mentionner les répressions auxquelles le mouvement fait face et comment on y réagit.**

**Nous souhaiterions discuter de votre expérience de la répression et de ce qui vous aide à y faire face. Le fonctionnement de l'ABC nécessite constamment de l'argent aussi nous souhaiterions collecter des fonds pour aider les prisonniers, en payant leurs avocats, des livres et de la cantine. Nous avons aussi besoin d'argent pour imprimer de la propagande.**

Le programme de la soirée :

**Présentation: de la situation actuelle du mouvement anarchiste en Biélorussie; la situation actuelle de la répression en Biélorussie; la semaine de solidarité avec les prisonniers anarchistes**

**Discussion sur "L'antirépression et le travail de solidarité au sein du mouvement anarchiste"**

**Écriture de lettres et de cartes postales.**

---

//////// 4 avril 2014 à 19h00 - Soirée Envoleé ////////
------- au CCAN, 69 rue Mon Desert, 54000 Nancy -------

Envolée est un journal qui recueille des lettres des prisonnierEs, des comptes rendus des proces et et des analyses sur la société et ses lois.

PROJECTION + DISCUSSION autour de la répression
+ PRÉSENTATION DU JOURNAL l'ENVOLÉE et qques livres

---

//27 & 28 juin 2014 Anarchist Black Cross benefit fest //
-------- à Tanneries, 13-15-17, bd de Chicago, Dijon -------

CONCERT : Krigskontrast (swe), Anger Burning (swe), Counter Attack (be), Exhaustion (fr), Litovsk (fr), The Flue Sniffers (fr), Radio Bikini (nl), Dures Et Gays (fr), 20 Minutes De Chaos (fr), Kyma (fr), Singe Des Rues (fr), Trashley ... + more TBC

DISTROS//SERIGRAPHIE//SPECTACLE//PROJECTIONS//
RENCONTRES //BOUFFE avec Veggie Pochtrons //CAMP

**abcfest.noblogs.org**

---

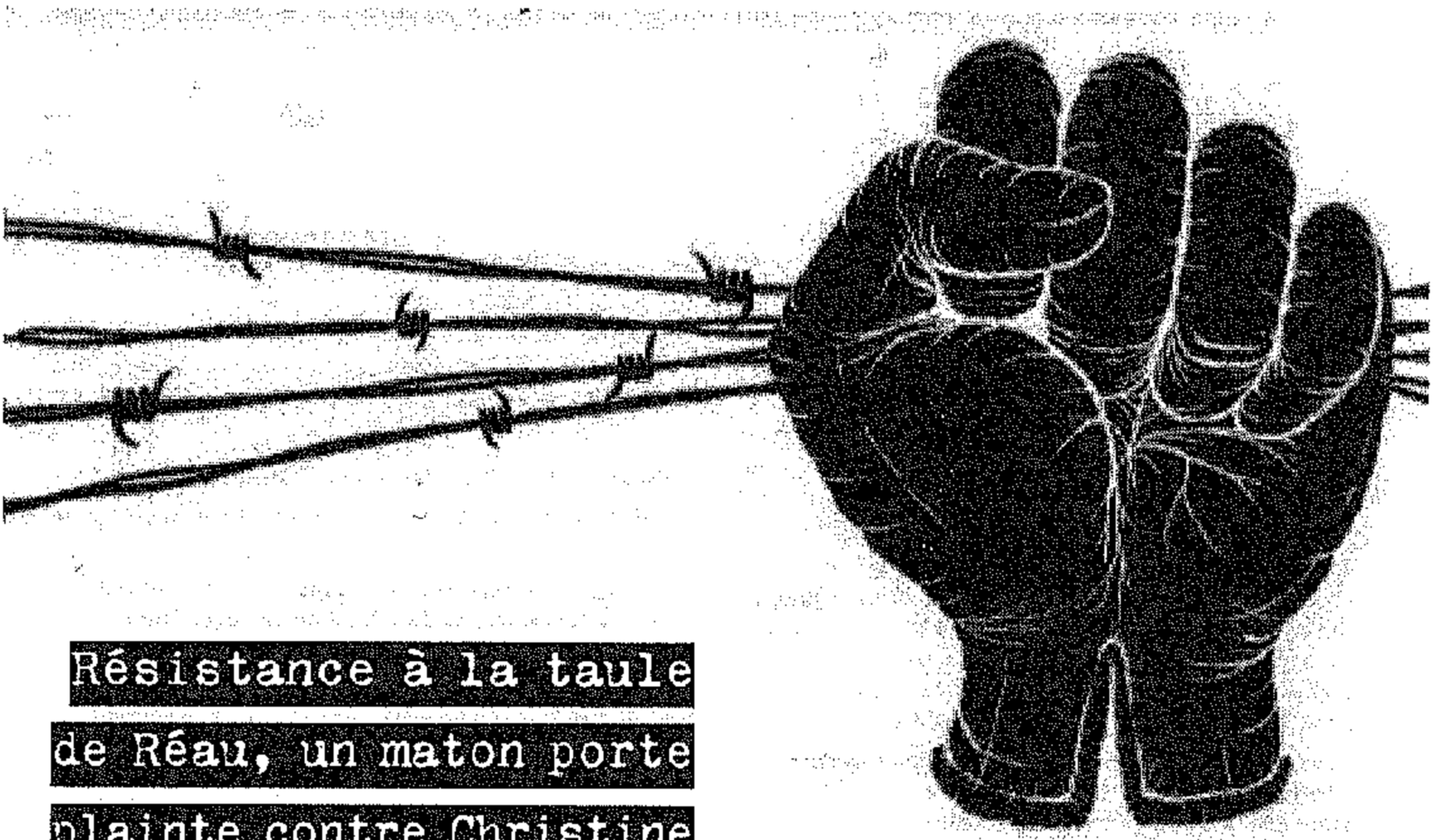

# Résistance à la taule de Réau, un maton porte plainte contre Christine

**Mi-octobre 2013, Christine se fait incarcérer au Centre de Détention de Réau en banlieue parisienne (voir ici sur les événements précédents). Dès son arrivée, elle refuse de prendre la carte de circulation nécessaire aux passages des multiples sas de sécurité au sein de la taule. Elle est alors maintenue en « régime de portes fermées ». Pour les détenues placées sous ce régime, une seule pièce, la « salle de convivialité », permet de passer des moments ensemble. Début décembre, l'Administration Pénitentiaire (AP) décide de fermer cette salle sans donner de motif à cette décision.**

Immédiatement, Christine demande des explications. L'AP n'apprécie pas trop cette insolence et lui colle au total 21 jours de mitard en faisant tomber des Comptes Rendus d'Incidents gardés sous le coude.

Au mitard, elle continue de protester, mais cette fois-ci pour obtenir un poste radio (obligatoire au mitard depuis la loi pénitentiaire de 2009). à sa sortie du mitard, elle rédige avec ses co-détenues un courrier destiné à l'AP, revendiquant la ré-ouverture de la « salle de convivialité » ainsi qu'une ouverture exceptionnelle de cette même salle le 1er janvier pour prendre ensemble le repas de midi.

L'AP tarde à répondre, et le 31 décembre le chef de détention Ha-o-kwie convoque Christine pour lui rendre, à elle seule, la réponse négative. Elle proteste et refuse de devoir annoncer elle-même cette réponse à ses co-détenues. Ha-o-kwie insinue alors que c'est elle la meneuse et qu'elle aurait manipulé ses co-détenues pour rédiger la lettre de revendications. Elle fait un pas de défiance en avant. Là, trois autres matons restés à proximité l'agrippent par les bras pendant qu'Ha-o-kwie la menace en agitant son index sous le nez de Christine. Pour stopper cette humiliation, elle lui pince le doigt avec les dents. Menottée, les matons la collent au sol pendant qu'Ha-o-kwie lui envoie des coups de poing au visage.

Suite à cette altercation, Christine prend 30 jours de mitard. Ne voulant pas rater l'occasion de se faire un treizième mois, Ha-o-kwie porte plainte pour violence. Le dernier jour de mitard (le 28/01/14), Christine est placée en garde à vue et présentée au TGI de Melun pour être jugée sur cette plainte. Elle refuse cette comparution immédiate et reçoit une convocation en correctionnelle pour le 5 mars à 13h30 au même TGI de Melun. Dès le lendemain matin, elle est transférée pour raison disciplinaire au Centre Pénitentiaire de Rennes.

En 14 mois de détention, il s'agit de son sixième transfert disciplinaire et donc de sa septième taule. En 14 mois elle aura passés 205 jours au mitard et 70 jours en quartiers d'Isolement. Après avoir écopé de 6 mois fermes et plusieurs centaines d'euros à verser à différents matons de Bapaume décidés par le Tribunal d'Arras, c'est maintenant le Tribunal de Melun qui veut venir en rajouter une couche.

N'appréciant pas les réfractaires, l'Administration Pénitentiaire, avec l'appui de la Justice, joue la carte de l'acharnement pour tenter de détruire Christine. Même si nos marges de manœuvre sont étroites, ne laissons pas Christine seule face à la machine à broyer.

D'ici là et après, pour lui écrire, voici sa nouvelle adresse à Rennes :

Christine RIBAILLY,
écrou 7993,
CP-CD de Rennes,
18 bis rue de Châtillon,
35000 RENNES

**Source => http://rebellyon.info**

# RELAXE POUR LES TROIS MILITANTS ANTI-THT AYANT REFUSE LE FICHAGE !

février 26th, 2014

Le 23 janvier 2014, trois militants opposés à la ligne THT s'étaient retrouvés devant le tribunal de Laval pour avoir refusé lors d'une audition pour de simples soupçons, leurs inscriptions au FNAEG (fichier national automatisé des empreintes génétiques) ainsi que leurs relevés anthropométriques (empreintes digitales et photos). Ils se sont vus relaxés sans autres précisions par ce même tribunal.

Un comble, malgré les 40 000 clichés pris par les gendarmes présents sur place, aucun élément à charge n'a pu être retenu contre les accusés concernant les faits de dégradation et d'opposition à un chantier public, l'un d'eux étant même pas présent sur les lieux le jour des faits.

Par ces poursuites, la justice au nom du lobby électrico-nucléaire cherchait par moyens détournés à faire taire tout opposant antinucléaire et anti-THT en les accusant de tout et surtout n'importe quoi pourvu de les situer dans la case délinquance et par là même alimenter leur FNAEG.

Les relaxes prononcées ce 20 février 2014 incarnent la résistance à ce fichage. Les trois prévenus étaient poursuivis pour un total de 8 refus entre empreintes digitales et empreintes génétiques.

Bis repetita placent ! S'il y a des répétitions qui nous plaisent, ce sont bien ces relaxes successives au bénéfice des copains et copines qui ont refusé de donner leurs empreintes digitales ou refusé le prélèvement biologique.

En effet, cette relaxe s'inscrit dans une série que nous espérons bien poursuivre :

- 5 juin 2013 : relaxe obtenue en appel à Caen suite à l'audience du 4 mars quant à un refus pour les empreintes digitales.
- 3 juillet 2013 : relaxe obtenue en appel à Caen suite à l'audience du 31 mai quant au refus de prélèvement ADN.
- 25 juillet 2013 : relaxe obtenue devant le TGI de Rennes quant aux empreintes digitales et pour le refus ADN (http://antitht.noblogs.org/1219).
- 9 décembre 2013 : relaxe obtenue en appel à Caen suite au procès du 25 novembre (http://valognesstopcastor.noblogs.org/1876) quant à l'ADN.

Pour autant, nous n'oublions pas toutes celles et tous ceux qui ont subi ces prélèvements intimes à leur insu ou sans avoir pu/su refuser, toutes celles et tous ceux qui ont subi, subissent, et subiront la répression pour avoir refusé ce fichage.

Nous n'oublions pas non plus celles et ceux qui pour d'autres motifs sont convoqués afin de les faire taire.

Nous n'oublions pas non plus la troublante coïncidence quant à la présence parmi les trois prévenus, de deux qui ont osé déposer plainte contre RTE pour exécution illégale de travaux et contre le Préfet et les gendarmes qui sont intervenus pour faire appliquer cette injustice (affaire en cours), en précisant que l'un de ces deux prévenus a déjà subi injustement une condamnation pour violence sur personne dépositaire de l'autorité publique alors qu'il se voyait ce jour là interdit sans motif de circuler librement.

Donc aujourd'hui une petite victoire, mais il reste encore des procès à venir, soyons tou-te-s solidaires pour accompagner ces personnes, faire comprendre à la justice que nous ne lâcherons rien et que nous serons toujours présent-e-s pour faire respecter nos droits et nos libertés.

Nous espérons donc que cette série de relaxe ne s'arrêtera pas le 14 avril 2014 au Mans et le 29 avril 2014 à Rennes, à l'occasion des deux prochains procès de la lutte pour refus de prélèvement d'ADN, avec pour l'une, le refus de la prise des empreintes digitales en sus.

**=> http://antitht.noblogs.org**

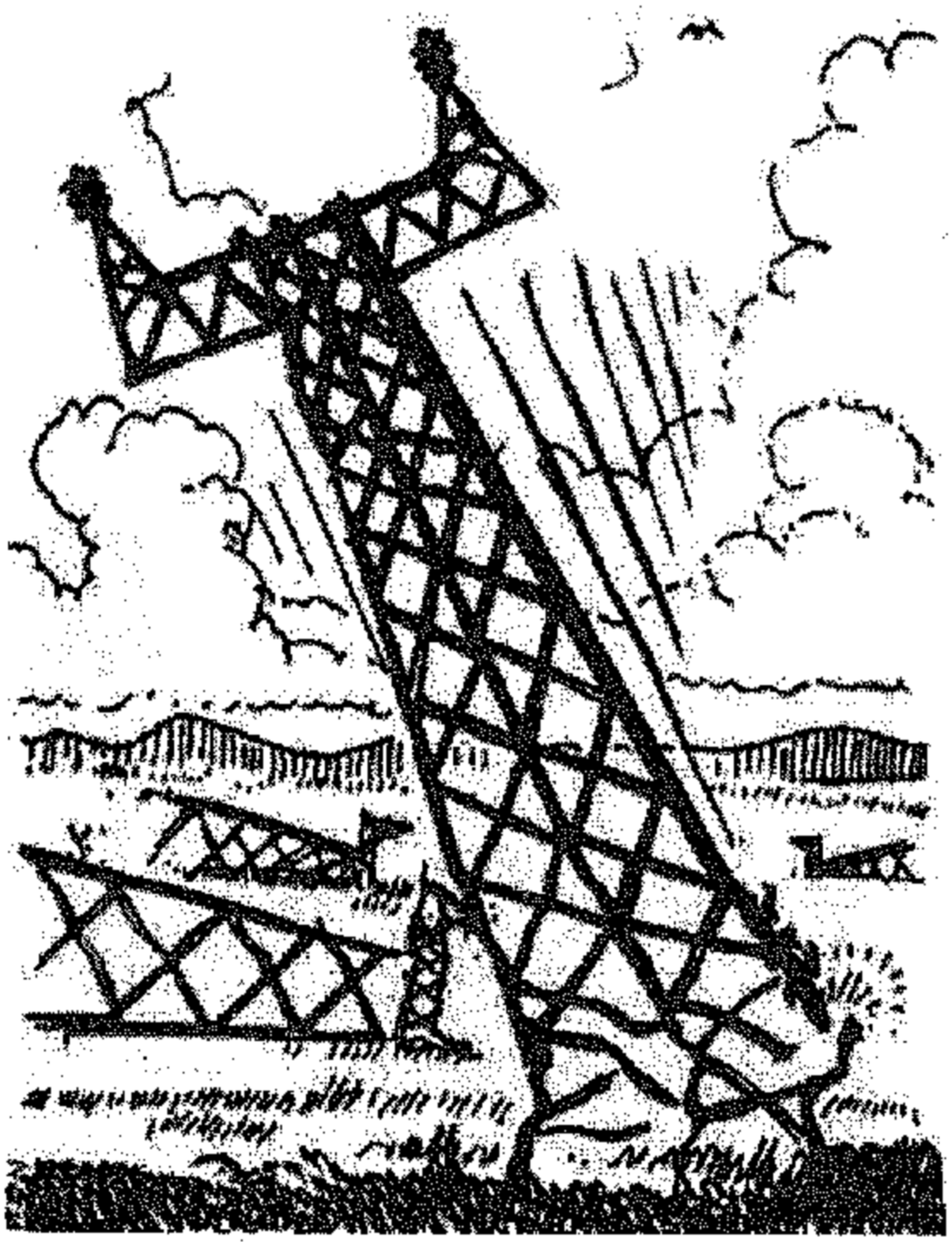

**Ce prèmier numèro de MURMURE recueille plusieurs textes autour des prisons, les inculpées et la représsion. Le but du journal est de diffuser le plus largement possible les informations et de créer des diffèrents outils de**

# SOLIDARITÉ ET D'ANTI-REPRÉSSION.

**Si tu as des textes, images, appels à la solidarité, temoignages, soirée thématiques et des concerts de soutien, extraits des livres, etc ... tu peux les envoyer par mail ou la poste.**

**Le bulletin sortira tous les deux mois.**

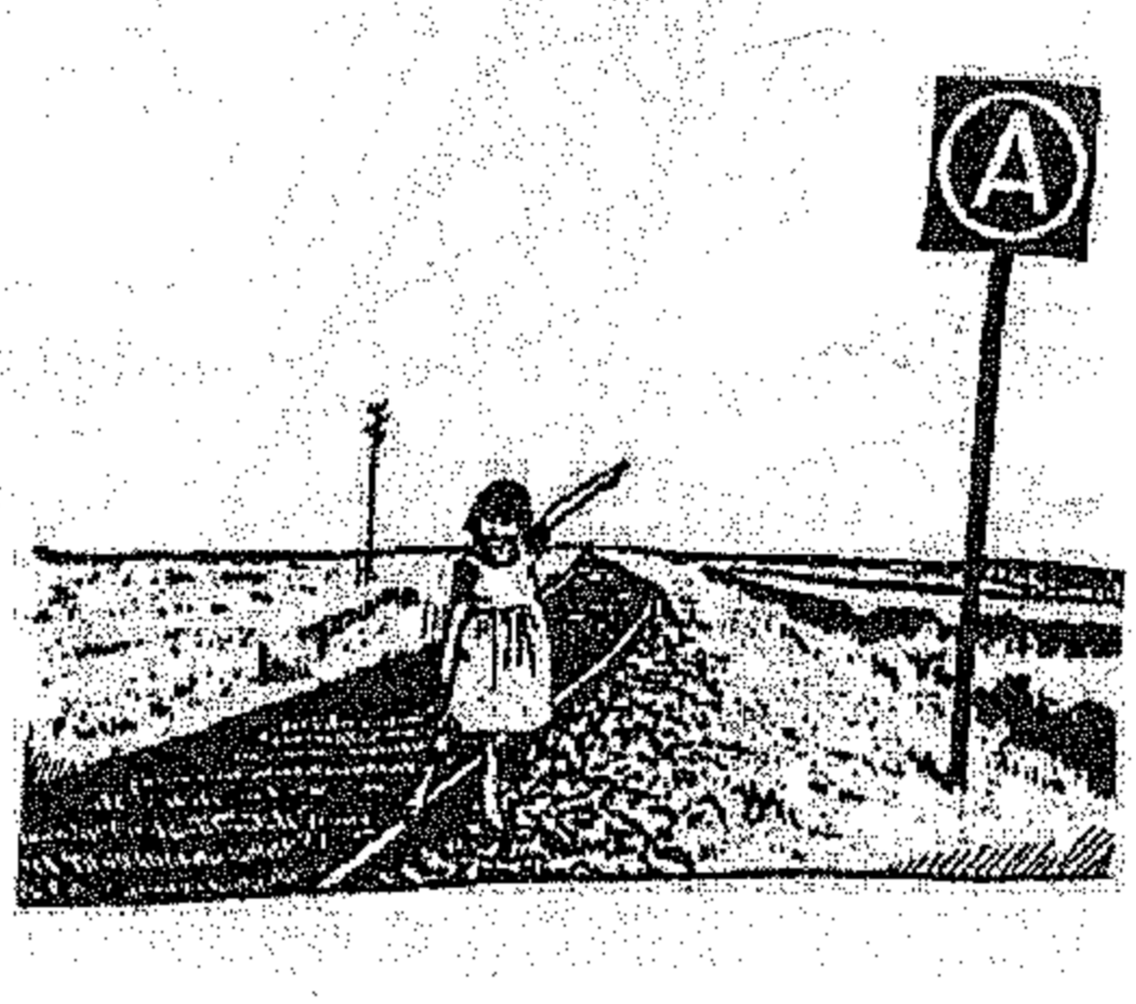

Nancy n'est pas une très grande ville. Historiquement de droite, bourgeoise et d'ailleurs fuck les résultats des éléctions; ceux-ci ne changereront jamais rien! C'est très silencieux, les murs sont vides, très peu sont ceux qui se manifestent dans les rues. Et pourtant les inégalitées sociales existent.

En 2010 la Communauté Urbaine du Grand Nancy a ordonné la démolition de la prison Charles III située en plein coeur de la ville. Un nouveau centre pénitentiaire d'une capacité de 600 places a été construit, puis Inauguré en juin 2009 dans le quartier populaire du Haut du Lièvre.

Ce genre d'institution est construit pour punir et pour faire peur, isoler les gens pour qu'ils se sentent seuls et sans forces, parce qu'ils n'ont pas obéi aux lois. Obéir aux lois? Mais qui les écrit? Et qui décide de ce qui est légal de ce qui ne l'est pas?

Une vie libre ne s'offre pas.

Personne ne veut prendre position au sujet des patrouilles pollclères quotidiennes dans nos quartiers et la propagation des caméras de surveillance ne dérange plus personne. "Mais je n'ai rien à me reprocher", pense chaque brave citoyen.

C'est d'une grande naïveté. Les interdictions se multiplient. On peut atterir en prison autant en se servant dans les rayons de supermarché qu'en téléchargeant des films sur internet. Ce processus repressif s'accentue d'autant plus sur ceux qui le dénonce, et qui agissent pour:

- l'autonomie individuelle et l'auto-organisation sociale,
- dénoncer les exactions des états et des entreprises capitalistes,
- frapper directement les infrastructures qui détruisent nos vie et notre environnement,
- occuper des bâtiments vides plutôt que d'enrichir les agences qui reignent en maître sur le parc immobilier
- circuler librement dans le monde sans prendre en consideration des frontières Imaginaires établies suite à de longues guerres et conflits d'interet

Il est necessaire de rester solidaires et ne pas oublier celles et ceux qui sont en procès ou tombés derrière les barreaux. De parler des prisons, des conditions inhumaines de celles-ci, de l'enfermement, de l'exploitation de la main d'oeuvre, et l'abus de pouvoir. Etablir un contact avec les détenus pour qu'ils ne sentent pas seuls. Qu'ils ne deviennent pas fous.

ABC - Nancy
c/o CCAN
69 rue de Mon-Désert
54000 Nancy

abcnancy @ herbesfolles.org
abcnancy.herbesfolles.org